

MODIFIER LA MANIERE DE PRODUIRE

SOLUTIONS TRAVAIL EN ELEVAGE LAITIER

La monotraite toute l'année

Dans ce cas, la monotraite consiste à ne réaliser au quotidien, et pendant toute l'année, qu'une seule traite par jour pour l'ensemble des vaches du troupeau. Cette technique, qui allège de façon considérable le travail d'astreinte, a cependant de fortes incidences sur le système d'exploitation notamment au niveau de son système fourrager et de ses besoins en bâtiment.

Une exploitation de Meurthe et Moselle

M.O : 1 coupleSAU : 118 ha

▶ SF: 57 ha dont 27 ha de maïs – Plein pâturage pour les V.L.

▶ Quota: 230 000 I - 42 VL PH à 5 300 I/VL

Production de 83 taurillons/an.



EN PRATIQUE...

En mars 2003, la monotraite est adoptée par le couple d'éleveurs pour faire face à un dépassement de quota. Après une année d'adaptation, ils ont généralisé cette pratique toute l'année afin de réduire leur temps de travail (gain estimé à 1h15 par jour) et d'améliorer leur qualité de vie. Depuis 4 ans, les éleveurs ne traient plus qu'une fois par jour.

Avec la monotraite, le travail du matin augmente légèrement et celui du soir est considérablement réduit.

Les vêlages sont restés relativement groupés entre début août et début décembre. La production de lait par vache a baissé en moyenne de 30 % (passant de 7 700 à 5 300 I/VL) avec de grands écarts selon les animaux (de moins 10 % à moins 50 %). Avec le même quota, le troupeau compte désormais 12 vaches de plus. Cette augmentation d'effectif a été rendue possible grâce à une stabulation largement dimensionnée. Les taux ont augmenté de façon significative passant de 39 ‰ à 43 ‰ pour le TB et de 31 ‰ à 33 ‰ pour le TP. Dès le passage en monotraite, le niveau de cellules a fortement augmenté passant de 100 000 à plus de 200 000 puis il est revenu rapidement à un niveau comparable à la situation initiale dans un élevage où les éleveurs sont particulièrement attentifs à l'hygiène et aux conditions de logement.

Aujourd'hui la ration se compose d'un peu moins de maïs et un peu plus de foin en hiver; au pâturage, l'apport de maïs ensilage est désormais limité à 5 kg brut par vache. La quantité de concentrés a été divisée par deux passant de 1550 à 850 kg par vache. La pâture des vaches est passée de 12 à 18 ha et la surface en maïs a augmenté de 2 ha pour faire face à l'accroissement des besoins fourragers.



POINT DE VUE DE L'ELEVEUR

Après quatre années d'expérience l'éleveur se dit pleinement satisfait de la technique ; pour rien au monde il ne ferait machine arrière même si au départ il a longuement hésité. « Il n'existait que très peu de références ; avec mon épouse, nous allions dans le brouillard et mon fils craignait que nous ne fassions une bêtise »

« Le passage en monotraite m'a posé plus de problèmes qu'il n'en a posé à mes vaches car j'étais jusqu'alors dans un schéma de production intensif. Le premier soir je ne suis pas allé dans le bâtiment bien que mes vaches n'arrêtaient pas de meugler. Cette nuit-là nous n'avons pas très bien dormi mais les vaches se sont adaptées rapidement en l'espace d'une dizaine de jours. Les premiers matins beaucoup de vaches perdaient du lait. Pour nous il est devenu impératif d'être régulier et ponctuel et de ne jamais différer une intervention sanitaire au lendemain. »

Pleinement conquis l'éleveur affirme : « Désormais je cours moins qu'avant, je peux intervenir sur mes cultures au bon moment et j'ai davantage de temps à consacrer à mes activités extérieures et à ma famille. » Agé de 60 ans il déclare : « Je vais prendre ma retraite et mon fils, maintenant convaincu par la monotraite, va pouvoir reprendre l'exploitation avec la perspective d'une bonne qualité de vie. »





- Une diminution significative du travail d'astreinte tous les jours de l'année (moins 15 à 20%).
- Une organisation de sa journée totalement libre par rapport à la traite du soir.
- Une libération de temps pour les travaux saisonniers.
- Un lait mieux payé grâce à une augmentation des taux (moins de dilution): de 3 à 4 pts en TB et de 1,5 à 2 pts en TP. Ces évolutions de taux compensent une partie de la baisse de quantité de lait produit.
- Une amélioration des résultats de reproduction.
- Une méthode réversible à tout moment sans conséquence sur la santé des vaches.

LES INCONVENIENTS DE LA TECHNIQUE

- Baisse d'environ 30% de la quantité de lait produite par vache.
- Moins de lait à produire en raison du quota matière grasse. Toutefois, la baisse de volume est compensée par l'augmentation du prix.
- Augmentation durable de la quantité de cellules et de la fréquence des mammites.
- Baisse de l'efficacité alimentaire de la ration.
- Baisse du revenu de l'éleveur (estimée à 3000 € dans notre exemple).

LE POINT DE VUE DU TECHNICIEN

« Deux attentions particulières avant de se lancer dans cette technique : Il faut être en mesure de produire son quota et il convient d'avoir une situation cellulaire saine au départ. Le passage en monotraite entraîne une augmentation des surfaces fourragères et des besoins en bâtiments. L'impact sur le revenu sera d'autant plus important s'il faut investir en bâtiment et si l'adoption de la technique ne s'accompagne pas d'une diminution du coût de la ration (réduction des quantités de concentrés et utilisation maximale du pâturage). Durant les premières années il faut compter avec un taux de réforme plus élevé de façon à sélectionner les animaux adaptés à la monotraite : bonne productivité avec des taux cellulaires faibles.

Il est prudent pour les éleveurs intéressés par la technique de passer par une étape transitoire de monotraite saisonnière.

Au-delà de ces réserves, la monotraite toute l'année est un moyen très efficace de réduire le travail d'astreinte en exploitation laitière et d'améliorer sa qualité de vie d'éleveur. Cet avantage peut être renforcé lorsque la technique s'accompagne d'une simplification du système d'exploitation : spécialisation laitière dans une exploitation diversifiée avec un atelier viande. »



POUR EN SAVOIR PLUS:

Fiches techniques disponibles sur le site de l'Institut de l'Elevage : www.inst-elevage.asso.fr





LES CONTACTS UTILES:

▶ Chambre d'Agriculture des Ardennes : Jean-Philippe MOUSSU
▶ Chambre d'Agriculture de l'Aube : Magali PAULET
▶ Chambre d'Agriculture de la Marne: Christian MOULIN
▶ Chambre d'Agriculture de Haute-Marne: Denis DAILLET et Gérard LELAURAIN
03.24.33.89.69
03.25.43.72.72
▶ Chambre d'Agriculture de Haute-Marne: Denis DAILLET et Gérard LELAURAIN
03.25.35.00.60